



SM pour l'accueil de personnes âgées (SYMAPAK) (Siren : 256802182)

FICHE SIGNALETIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte fermé
Syndicat à la carte	non
Commune siège	Kunheim
Arrondissement	Colmar-Ribeauvillé
Département	Haut-Rhin
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	17/05/1990
Date d'effet	17/05/1990

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Autre cas
Nom du président	

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	La Roselière
Numéro et libellé dans la voie	4, rue Jules Verne
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	68320 KUNHEIM
Téléphone	
Fax	
Courriel	symapak@gmail.com
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	57 280
Densité moyenne	129,02

Périmètres

Nombre total de membres : 13

- Dont 12 communes membres :

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
68	Andolsheim (216800078)	2 245
68	Bischwihr (216800383)	1 034
68	Fortschwihr (216800953)	1 187
68	Grussenheim (216801100)	824
68	Horbourg-Wihr (216801456)	5 948
68	Houssen (216801464)	2 186
68	Jebsheim (216801571)	1 403
68	Muntzenheim (216802272)	1 260
68	Porte du Ried (200058683)	1 829
68	Sainte-Croix-en-Plaine (216802959)	3 006
68	Sundhoffen (216803312)	2 006
68	Wickerschwihr (216803668)	772

- Dont 1 groupement membre :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
68	CC Pays Rhin - Brisach (200066025)	CC

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 1

Compétences exercées par le groupement
Sanitaires et social
- Aide sociale facultative
<i>"Le syndicat a pour objet : 1- la construction et l'équipement initial d'une Maison d'Accueil pour les Personnes Agées dépendantes du secteur géographique dont les communes font partie ; 2- la gestion immobilière des locaux qui sont donnés en location à l'association de Gestion Intercommunale pour la Maison d'Accueil pour Personnes Agées (AGIMAPAK), qui se charge de l'affecter à sa destination et de gérer son fonctionnement ; 3- l'extension et la mise aux normes de l'équipement immobilier"</i>
Par substitution

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement